

Conditions Générales de Vente



Toute inscription ne sera prise en compte qu'à réception du bulletin d'inscription complété, signé et accompagné du règlement complet de la formation.

ORGANISATION DES COUVEUSES

Les programmes de la formation sont adressés par mail aux stagiaires lors de la réception de l'inscription complétée accompagnée de son règlement.

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation à l'initiative du client doit être communiquée par écrit au moins 8 jours ouvrables avant le début de la formation. Pour toute annulation dans les 8 jours précédents le 1er jour de formation, celle-ci doit être motivée par un cas de force majeure. A défaut, le client sera redevable du coût de la formation non suivie.

En cas d'absence non motivée par un cas de force majeure au début ou en cours de stage, la formation ne sera pas remboursée.

Des Idées pour Grandir se réserve le droit de modifier, de reporter ou d'annuler la formation pour des circonstances indépendantes de sa volonté et en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant.

TARIFS ET MODE DE RÈGLEMENT

Le tarif par stagiaire est indiqué sur le bulletin d'inscription. Les tarifs sont également consultables sur le site internet www.rdvpetiteenfance.fr

Le règlement se fait dans sa totalité au même moment que l'inscription afin de valider celle-ci.

Une facture vous sera fournie ainsi qu'une copie de la feuille d'émargement pour les salariés qui devront justifier leur présence à la formation.

ADMINISTRATION

Dès l'inscription validée, Des Idées pour Grandir adresse :

- un mail de confirmation au responsable de formation et au stagiaire ainsi que le programme détaillé de la formation afin que le stagiaire puisse prendre ses dispositions en terme de déplacement, hébergement, etc...

A l'issue de la formation, une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire et une attestation de présence est envoyée à l'établissement financeur.

PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME COLLECTEUR AGRÉÉ - OPCA

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le client, il appartient à celui-ci d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas avant le 1er jour de formation, les frais de formation seront intégralement à la charge du client.